

Co qu'il y a de mieux sur le marché : : : GARCIA MORENO à 5 cents

L'ÉVÉNEMENT

Connus d'un Océan à l'autre DIXIE et CAMILLO à 10 cents

42ME ANNEE No. 280

JOURNAL POPULAIRE

LUNDI, 19 AVRIL 1909

TEMOIGNAGE SENSATIONNEL

Au sujet de l'administration provinciale

TEMOIGNAGE DE M. G. DA-VELLUX

(Entendu le vingt-huitième jour de janvier, 1882)

GEORGE LAVAILLÉE, courtier et comptable, de Montréal, âgé de 39 ans, étant d'abord assesseur sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Q.—Vous avez vu une commission de quarante pour cent de MM. Cadieux et Lévesque pour vendre le "Manuel d'Hygiène" du docteur Lachapelle, ainsi que la "Bibliothèque du Code Civil" au gouvernement de la province de Québec, n'est-ce pas ?

R.—J'ai reçu dix cents par exemplaire ; c'était là mon contrat avec MM. Cadieux et Lévesque. J'ai agi comme courtier pour eux.

Q.—Après de quelle personne avez-vous fait des démarches pour faire vendre ces ouvrages au gouvernement ?

R.—C'EST M. LOMER GOULIN qui s'est chargé de la vente.

Q.—M. Lomer Goulin, avocat de Montréal ?

R.—Avocat de Montréal.

Q.—Avez-vous eu plusieurs entrevues avec M. Lomer Goulin ?

R.—Oui, j'ai eu plusieurs entrevues avec M. Goulin.

Q.—Étiez-vous entendu sur certaines conditions pour faire opérer par M. Lomer Goulin la vente du "Manuel d'Hygiène" et de la "Bibliothèque du Code Civil" ?

R.—Il ne s'est occupé que de deux transactions.

Q.—Les premières huit mille exemplaires du "Manuel d'Hygiène" du docteur Lachapelle et la "Bibliothèque du Code Civil" ?

Le genre de l'hon. M. Mercier ?

R.—Oui, monsieur.

TEMOIGNAGE DE M. EUSEBE SÉNÉCAL

EUSEBE SÉNÉCAL, imprimeur-éditeur de Montréal, âgé de 58 ans, lequel était d'abord assesseur sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Q.—Vous avez fait des affaires avec le gouvernement Mercier ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous lui avez vendu des livres ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous lui avez vendu notamment le Dictionnaire Généalogique de l'abbé Tanguay ?

R.—Cinquante exemplaires.

Q.—Vous lui avez vendu de plus le Code municipal ?

R.—Avez-vous vendu plusieurs fois des exemplaires du Code municipal au gouvernement de Québec ?

R.—J'en ai vendu deux fois ; j'en ai vendu deux fois ; j'en ai vendu quatre mille français à 75 cents et deux mille anglais, à une piastre. Ce n'était dans le mois de juillet 1880.

Q.—Avez-vous fait ces ventes-là directement ou par l'intermédiaire de quelques personnes ?

sembla que j'ai quelque chose chez nous qui est la signature de M. Goulin. Mon fils connaît cela mieux que moi.

Q.—De son côté M. Goulin devait-il faire des efforts pour obtenir que le gouvernement prenne le plus d'exemplaires possible, d'après vos arrangements ?

R.—Oui, d'après nos arrangements c'était là...

Q.—En bien, vous avez été payé par lettre de crédit des commandes que le gouvernement vous a données, n'est-ce pas ?

R.—Par lettre de crédit.

Q.—Voulez-vous mentionner quelques-unes des lettres de crédit en rapport avec le Code Municipal ?

R.—Cinq mille exemplaires.

Q.—Avez-vous essayé vous-même à vendre directement le dictionnaire de l'abbé Tanguay au gouvernement de Québec ?

R.—Oui, du temps de l'hon. M. Gagnon, et j'en ai vendu aussi, j'en ai placé quelques exemplaires.

Q.—Avez-vous essayé après que M. Gagnon fut parti, après cette première vente ?

R.—Oui, j'ai essayé plusieurs fois, j'ai écrit plusieurs lettres.

Q.—Si je me rappelle bien c'est un secrétaire provincial.

R.—Je ne pourrais pas le dire sans voir la correspondance. On me disait que dans le moment on n'avait pas besoin, je suppose, quelque chose comme cela.

Q.—Avez-vous fait longtemps comme cela des tentatives auprès du gouvernement sans succès ?

Q.—En tout et partout combien avez-vous payé d'argent à M. Goulin pour son influence auprès du gouvernement et ses démarches pour faire vendre le Code Municipal et le dictionnaire Généalogique de l'abbé Tanguay ?

R.—Quatre mille sept cents piastres (\$4,700).

Q.—Que vous lui avez payées ?

R.—Avez-vous fait d'autres présents à M. Lomer Goulin en rapport avec ces ventes-là ?

R.—Non.

Q.—Vous n'en avez pas fait d'autres personnes pour favoriser la vente ?

R.—A personne ; c'est ce que je lui ai payé.

Q.—Avez-vous essayé vous-même à vendre directement le dictionnaire de l'abbé Tanguay au gouvernement de Québec ?

R.—Oui, du temps de l'hon. M. Gagnon, et j'en ai vendu aussi, j'en ai placé quelques exemplaires.

Q.—Avez-vous essayé après que M. Gagnon fut parti, après cette première vente ?

R.—Oui, j'ai essayé plusieurs fois, j'ai écrit plusieurs lettres.

Q.—Si je me rappelle bien c'est un secrétaire provincial.

R.—Je ne pourrais pas le dire sans voir la correspondance. On me disait que dans le moment on n'avait pas besoin, je suppose, quelque chose comme cela.

Q.—Avez-vous fait longtemps comme cela des tentatives auprès du gouvernement sans succès ?

Q.—Je ne pourrais pas le dire le temps ; ça pris une couple de mois, je crois.

R.—Et le d'après ne dit rien de plus, la Commission s'ajourne à 2:30 heures, p. m.

Q.—A 2:30 heures, à l'ouverture de la séance, M. Goulin se leva et dit que son nom avait été mentionné dans la preuve faite dans l'avant-midi, en son absence. Il déclara que les accusations portées contre lui étaient fausses, qu'il n'avait jamais vendu son influence, etc., etc.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—En tout et partout combien avez-vous payé d'argent à M. Goulin pour son influence auprès du gouvernement et ses démarches pour faire vendre le Code Municipal et le dictionnaire Généalogique de l'abbé Tanguay ?

R.—Quatre mille sept cents piastres (\$4,700).

Q.—Que vous lui avez payées ?

R.—Avez-vous fait d'autres présents à M. Lomer Goulin en rapport avec ces ventes-là ?

R.—Non.

Q.—Vous n'en avez pas fait d'autres personnes pour favoriser la vente ?

R.—A personne ; c'est ce que je lui ai payé.

Q.—Avez-vous essayé vous-même à vendre directement le dictionnaire de l'abbé Tanguay au gouvernement de Québec ?

R.—Oui, du temps de l'hon. M. Gagnon, et j'en ai vendu aussi, j'en ai placé quelques exemplaires.

Q.—Avez-vous essayé après que M. Gagnon fut parti, après cette première vente ?

R.—Oui, j'ai essayé plusieurs fois, j'ai écrit plusieurs lettres.

Q.—Si je me rappelle bien c'est un secrétaire provincial.

R.—Je ne pourrais pas le dire sans voir la correspondance. On me disait que dans le moment on n'avait pas besoin, je suppose, quelque chose comme cela.

Q.—Avez-vous fait longtemps comme cela des tentatives auprès du gouvernement sans succès ?

Q.—Je ne pourrais pas le dire le temps ; ça pris une couple de mois, je crois.

R.—Et le d'après ne dit rien de plus, la Commission s'ajourne à 2:30 heures, p. m.

Q.—A 2:30 heures, à l'ouverture de la séance, M. Goulin se leva et dit que son nom avait été mentionné dans la preuve faite dans l'avant-midi, en son absence. Il déclara que les accusations portées contre lui étaient fausses, qu'il n'avait jamais vendu son influence, etc., etc.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

Q.—M. Goulin demanda alors à M. Goulin : "Quelle est votre application ?" M. Goulin répondit qu'il désirait qu'un jour fût fixé pour qu'il puisse être entendu, qu'en sa qualité de sujet britannique, il avait droit d'être entendu devant la Commission ; puis il continua, pendant quelque temps, ses observations dans ce sens.

F. SIMARD & CIE, No 142, RUE ST-JOSEPH

MODES DU PRINTEMPS

Chapeaux garnis, toutes les dernières créations, parmi lesquelles l'on remarque les modèles les plus élégants de toutes les modes, grandes et moyennes. Aussi que Toques, Turbans et des prix modérés.

Chapeaux Demi-Toilette

et chapeaux pour Enfants dans une grande variété de modèles des prix remarquablement bas

Soie pour le Printemps et l'Été

- Un vaste assortiment de Tissus Orientaux des plus fins dans les teintes unies ou à des fins de fantaisie. QUATRE OCCASIONS SPÉCIALES : SOIE Égyptienne Noire, largeur 20 pouces, valant 90 cts 68c pour. SOIE "Merve" Noire, largeur 22 pouces, valant \$1.10 75c pour. SOIE Pongée Naturelle, 27 pouces, valant 85 cents 60c pour. SOIE Shantung de Couleur, valeur de \$1.30. Pour \$1.10

Manteaux et Matinées en Dentelle

Dans les centres les plus élégants et les plus fashionables, ces Matinées et Manteaux en Dentelle deviennent de plus en plus populaires. Nous en avons dans le Noir, Blanc et Ecrû, dans plusieurs différents modèles. MATINÉES en Dentelle, \$7.00, \$8.00 et \$12.25. MANTEAUX en Dentelle, \$11.50, \$17.25 et \$23.50. ROBES en Lingerie \$5.00, \$11.00, \$18.00.

Costumes pour Dames

Reproduction exacte des plus récents modèles importés, \$18.50, \$25.00, \$27.50... Notre assortiment est augmenté chaque jour par de nouveaux modèles pour toilette de rue ou de voyage, faits de tissus convenable pour usage immédiat ou pour la saison d'été.

Département des Tapis

Vous ne devez pas manquer de venir voir et apprécier ces occasions. Voici quelques exemples qui vous intéresseront : TAPIS VELOURS, valant \$1.25. Pour .80 cts. TAPIS BRUXELLOIS valant \$1.30. Pour .80 cts. TAPIS ANXMINSTER valant \$2.50. Pour .80 cts.

F. SIMARD & CIE

The Canadian Electric Light Company

L'Assemblée générale des Actionnaires de cette compagnie aura lieu MARDI, LE 27 AVRIL COURANT, à 3 heures de l'après-midi, dans les salles de la Chambre de Commerce, No. 39 rue St-Paul, à Québec. Par ordres du bureau des Directeurs GEORGES BELLEAU, Secrétaire.

LOGEMENT A LOUER

A Ville de Québec, un LOGEMENT de 6 chambres, sur la rue Pierre, près des Fers Français, s'adresser à l'électricité, 201 à 203, pour plus de détails. Informations s'adresser à Mme S. REDARD, 17 avril-2, 23, rue St-Paul.

Dr Albert Jinchereau, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Ex-Député des Hôpitaux de Berlin et Vienne. SPÉCIALISTE Maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles. CONSULTATIONS De 10 h à 11 h A.M. De 2 h à 4 h P.M. De 7 h à 8 h P.M. Bureau : 259, Rue ST-JOSEPH Telephone 3081.

La tragédie de Saint-Etienne de Beauharnois

On s'attend à deux autres arrestations

Montréal, 19.—Bien que le détective M. Washelli soit retiré pour cause de santé, il y a tout lieu de croire que la demande des autorités de la justice à Québec, il va occuper de la tragédie de Saint-Etienne de Beauharnois, et qu'il va faire une visite sur le théâtre du meurtre afin d'aider à découvrir l'auteur du crime.

On s'attend à deux ou trois arrestations. Il est certain dans tous les cas qu'il y aura du nouveau à la reprise de l'enquête jeudi. Deux membres de la famille Houde, qui sont actuellement égoïstes seront probablement de retour jeudi pour témoigner à l'enquête. Il est possible que les arrestations que l'on prévoit soient ajournées à jeudi prochain.

DIVERSES NOUVELLES

Le vapeur "Druid" capt. Gagnon, est arrivé du bas du fleuve hier après-midi, après avoir placé des bouées à Méthane, Pointe au Père et Rimouski. —Il a plu à Son Honneur le Lt-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 7 avril 1909, de nommer M. Oscar Roy, constable, de Ste-Foye, juge de paix, avec juridiction sur le territoire compris entre la Tuque et Wawaymoutachaine, dans le district de Trois-Rivières et Québec.

—Samedi soir s'est tenu au Manège Militaire, une réunion du comité de l'Association des vétérans de la guerre fédérale de 1866-70. Après l'expédition des affaires de routine, on passa une résolution de condoléances au sujet de la mort du secrétaire de l'Association du 7e district militaire, le major Alfred Lefrançois.

—M. Chs. Marrel, opticien, est à faire subir d'importantes améliorations à son grand magasin, situé au coin des rues St-Augustin et d'Artillerie, améliorations dont le coût s'élève à peu près \$1,000. Entre autres, il fait poser une superbe vitrine sur la porte de l'édifice qui donne sur la rue d'Artillerie. Nous croyons que ces réparations seront terminées avant peu.

UNE CARRIERE RECOMPENSEE

M. Israël Couture, l'agent de la gare de J. O. R., à Lévis, est employé sur le chemin de fer depuis 48 ans. Né à St-Faschal, en 1843, il entra au service du G. T. R., à Lévis en 1861, et après avoir été conducteur sur les deux chemins de fer ci-dessus nommés, il fut finalement nommé agent de l'intercolonial à Lévis. Pendant son long service il n'a pas quitté son poste une seule fois, et il vient de recevoir sa récompense en étant décoré de la médaille impériale pour long service.

ENTRE DEUX PORTES

De leur institution, les Soeurs de la Miséricorde trouvent un enfant nouveau-né

La nuit dernière, attirées par les cris d'un jeune enfant, les Soeurs de la Miséricorde, rue Couillard, trouvèrent après quelques instants de recherche, un enfant nouveau-né, entre les portes de leur institution. Le bébé était plein de vie.

De suite après cette découverte, les Soeurs téléphonèrent au Poste Central de Police, conseillant que l'enfant fut envoyé à l'Hôpital du Sacré-Coeur, dans la rue St-Valier. C'est ce qu'on fit les policiers.

Nouvel atelier de peintre-décorateur

M. E. V. Masselotte, peintre d'enseignes et décorateur, ayant été pendant plusieurs années à l'emploi de la maison F. X. Morency, de St-Roch, informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert un atelier à son compte au No. 16 rue Prévost, Faubourg St-Jean-Baptiste.

M. Masselotte se chargera de tout contrat concernant la ligne de peinture de maisons en général. Satisfaction garantie et plus bras prix. Une visite est sollicitée. ATELIER : 16 rue Prévost. RESIDENCE : 124 rue Richelleu, Faubourg St-Jean.

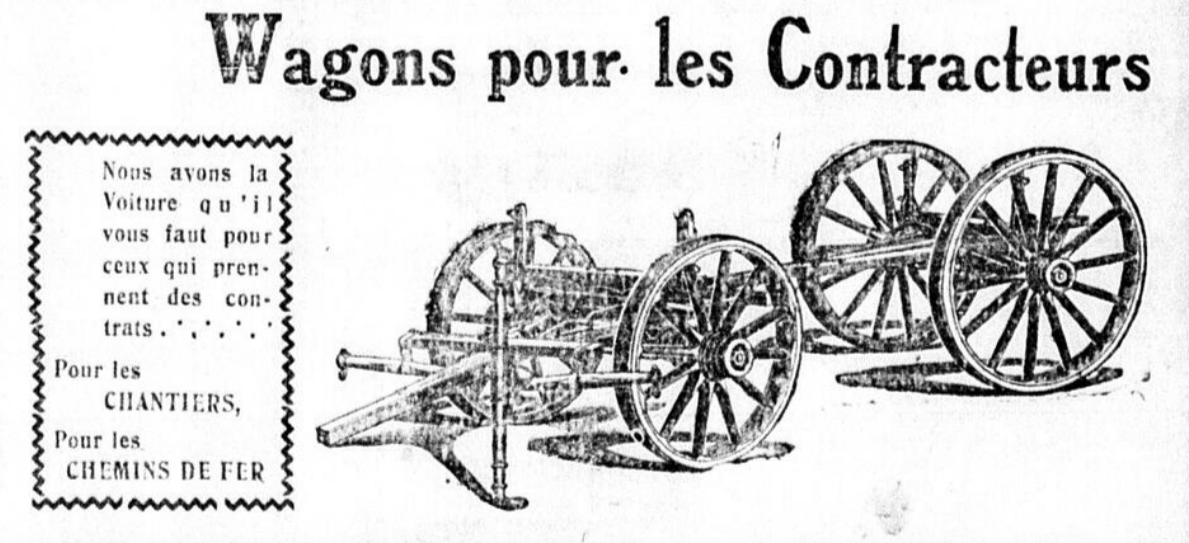
Pour la Première Communion

Nous avons de beaux complets de 1ère Communion en belle serge venant de \$2.99 à \$8.00 et aussi tout ce qu'il faut pour la toilette des communicants des deux sexes et nos prix comme toujours, sont au plus bas possible. Collectionnez-les nos bras possibles. Collectionnez-les nos bras possibles. J. PLAMONDON & FILS, 727 rue St-Valier.

NOTES PERSONNELLES

M. W. J. Heben, est en ville. —M. E. Cartier, de Montréal, est au Clarendon. —L'hon. Chas Casgrain, de Montréal, est en ville. —M. U. Morissette, d'Ottawa, est en ville. —M. J. W. Nole, est enregistré à St-Louis. —M. G. T. Bernard, de Montréal, est à St-Louis. —M. A. Bastien, de Montréal, est en ville. —M. Ernest Brosseau, de Montréal, est en ville. —M. J. B. Dubuc, de Chicoutimi, est en ville. —M. P. Bachelard, de Paris, est au Château. —M. Catzen, de Berlin, est en ville. —M. Arthur Hartmann, de Berlin, est arrivé en ville et loge au Château. —M. J. E. Masselotte, de Chicoutimi, est au Clarendon.

Wagons pour la Ferme, Wagons pour les Contracteurs



Nous avons la Voiture qu'il vous faut pour ceux qui prennent des contrats. Pour les CHIANTIERS, Pour les CHEMIS DE FER. AYEZ NOS PRIX ET NOS TERMES, ILS VOUS INTERESSERONT Stock en Mains, Prompte Livraison P. T. LEGARE, 273 Rue St-Paul, QUEBEC MANUFACTURIER et IMPORTATEUR : Voitures, Harnais, Wagons, Machines Agricoles, Etc

L'ENCAN... PARADIS... FAILLITE... COURANT... GUERE... COUROUTE

L'ÉVÉNEMENT

Québec: - - - Lundi, 19 Avril 1909

HOMMAGE MÉRITÉ

Au leader de la province de Québec

Le dîner offert à M. Monk par les membres du club Lafontaine de Montréal, samedi soir, a donné lieu à des déclarations qui réjouiront les cent vingt mille conservateurs qui, aux dernières élections, ont affirmé leur confiance dans la politique de ce parti.

L'hon. T. C. Casgrain, le distingué président du club, a déclaré au milieu de l'enthousiasme général que cette réunion avait pour but d'exprimer à M. Monk l'adhésion unanime à son choix comme leader des conservateurs Canadiens-français de la province de Québec.

Tous les conservateurs de la province applaudiront à cette déclaration; et ils applaudiront davantage encore à l'acceptation par M. Monk de l'honneur qu'on lui confère et de la tâche qu'on lui confie.

L'honneur est bien mérité. Depuis 1866, M. Monk a été en chambre un critique aussi infatigable que juste et il a conquis par son talent, par son honorabilité, par sa distinction et par son honnêteté, un prestige qui est une force pour son parti.

Quant à la tâche, elle est entre bonnes mains. M. Monk le prouve immédiatement en annonçant qu'il organisera à travers la province une campagne oratoire.

Puisque la presse est presque toute au service du gouvernement, il importe que l'opposition s'adresse directement au peuple et lui fasse toucher du doigt les fautes administratives, les scandales, les vols qui sont le plus gros actif du parti au pouvoir.

Et M. Monk est bien l'homme qui peut accomplir ce travail avec le plus d'effet possible auprès de l'opinion publique.

Son talent d'exposition, son éloquence et sa grande distinction donnent à sa parole une autorité incontestable.

La confiance et l'appui que M. Monk demande pour hâter le jour de la victoire ne lui feront pas défaut.

De fait, il les possède depuis longtemps. Le témoignage que lui en donne la démonstration du club Lafontaine est l'écho fidèle de l'opinion conservatrice dans toute la province et il n'aura qu'à se montrer pour en avoir la preuve enthousiaste.

DOUBLE OBLIGATION

Nous publions de nouveau en première page deux témoignages assermentés donnés devant la Commission Royale chargée de faire enquête sur l'administration de la province de Québec en 1892.

Ces témoignages accusent M. Gouin d'avoir fait payer son influence auprès du gouvernement dont son beau-père était le chef, pour la vente de certains livres et, en plus, d'avoir menacé l'un des vendeurs qui était employé pour le même gouvernement de lui faire perdre sa position si le dit vendeur ne lui payait pas une autre commission sur une deuxième vente de livres.

M. Gouin lui-même a reconnu la gravité de ces accusations et les a déclarées fausses, mais il n'a jamais, que nous sachions, entrepris de les contredire sous serment.

Nous n'avons donc jusqu'à présent qu'une simple déclaration de M. Gouin pour contredire deux témoignages assermentés.

Le premier-ministre croit-il que ce soit suffisant pour satisfaire l'opinion publique?

S'il plaide pour un client dont le témoignage ne serait contredit que par une déclaration ordinaire, M. Gouin admettrait-il que le serment de son client ne doit pas être en?

Les faits affirmés sous serment par M. M. Daveluy et Sénécal datent de plusieurs années déjà, il est vrai, mais la proposition d'élever un monument à M. Mercier leur donne une importance et une actualité nouvelles.

M. Gouin ne pense-t-il pas, en effet, qu'avant de dresser un monument à son beau-père aux frais de la province il serait fort à propos d'effacer toutes les taches qui ont souillé le régime que son projet veut glorifier.

Le premier-ministre, nous le savons, ne peut pas détruire tous les scandales de cette période à nulle autre pareille dans l'histoire de notre province; nous lui demandons seulement de faire disparaître ceux que ses relations avec Mercier, et le soul de sa propre réputation, l'obligent doublement à réfuter effectivement s'il le peut.

UNE SENSATION A MONTREAL

Sept échevins déqualifiés

Ils devront de plus rembourser à la ville une somme de \$3,809.40. Le jugement de la Cour de Revision

Montréal, 19.—Samedi, la cour de Revision présidée par les honn. juges Martineau, Monet et Brunneau, a rendu un jugement qui a créé toute une sensation en cette ville.

En vertu de ce jugement qui renverse la décision du juge Charbonneau de la cour Supérieure, en janvier dernier, les sept échevins de la commission des Finances, sont déqualifiés. Ce sont: L. A. Lapointe, L. A. Lavallée, G. W. Cadier, J. B. A. Martin, James Robertson, A. D. Fraser et Eugène Guay.

Non seulement ils sont déçus de leurs droits d'élections, mais de plus, ils devront rembourser à la ville les frais du fameux voyage d'Europe, soit une somme de \$3,809.40.

Le juge Brunneau était dissident.

Voici en résumé le jugement des deux autres juges.

M. le juge Martineau expose d'abord brièvement l'objet de la cause. Il s'en rapporte, quant aux faits, à la décision de M. le juge Brunneau, qui vient de lire sa dissidence; puis il expose comme suit le jugement de la Cour:

Le requérant, dans sa demande de « quo warranto » soulevait quatre points, savoir: I.—La résolution du 18 mai 1908, autorisant le maire, accompagné de son secrétaire, à faire un voyage en Europe, ne reposait point sur une résolution préalable de la Commission des Finances.

préalablement votée aux Intimés et légalement mise à leur disposition.

IV.—On avait payé à même ce fonds, qui n'était pas à la disposition de la Commission des Finances pour les fins proposées.

Le savant just entra alors dans le mérite de la cause, commença par rejeter le quatrième point; le fonds, suivant lui, était légalement à la disposition de la Commission des Finances. Mais il croit devoir maintenir la requête de « quo warranto » sur les trois autres points.

I.—D'abord, il aurait fallu, avant de faire adopter la résolution du 18 mai autorisant le voyage du maire et de son secrétaire, soumettre le projet à la Commission des Finances. C'est précisément la raison d'être de cette Commission. Avant l'adoption de l'article 42 de la charte de Montréal, les citoyens demandaient que l'on créât un Bureau de Contrôle, afin de pouvoir épargner à la Ville des gaspillages considérables, mais cette proposition fut écartée à la Commission des Finances remplissant cette fonction. Voilà pourquoi il aurait été du devoir de cette Commission, comme il est du devoir du Conseil, d'examiner toute résolution comportant une dépense d'argent, après l'avoir soumise à la Commission des Finances. Cette procédure a pour but d'empêcher que l'on ne supprime les votes du Conseil et que l'on obtienne de lui, en certains cas, des sommes d'argent pour des fins qui pourraient être remplies par les échevins après un examen approfondi.

II.—Toute résolution comportant une dépense d'argent—en vertu de l'article 536 de la charte—doit porter

le certificat du contrôleur des Finances. La Ville a un revenu considérable à sa disposition pour assurer le fonctionnement de ses divers services, et un fonds de réserve, formant la vingtième partie du revenu de la Ville, pour couvrir certaines dépenses prévues spécialement par la charte. Mais la Ville peut être exposée à déboursier des sommes qu'elle n'a pas, et en vue d'éviter aux inconvénients qui pourraient en résulter, la charte prescrit qu'un certificat du contrôleur soit apposé sur toute résolution ou tout rapport comportant une dépense d'argent. Pour cette raison, ainsi que pour la première, le requérant croit que les Intimés ont agi illégalement et qu'ils doivent en conséquence être déclarés déchu par la charte.

III.—La troisième raison, qui pourrait à elle seule faire encourir aux Intimés leur déchéance, c'est qu'aucun montant n'était voté et que, par conséquent, en payant au maire et à son secrétaire un montant quelconque à même le trésor de la Ville, ILS ONT ENVIOLÉ LE MONTANT DES DÉPENSES PRÉVUES PAR LA CHARTE. C'est pourquoi nous avons mis à leur disposition, POUR LES DIFFÉRENTES RAISONS la Cour est d'opinion de renverser le jugement de première instance; elle déclare les Intimés déchus de leur droit de siéger comme échevins de la Ville de Montréal, A PARTIR DE CE JOUR DATE, et les condamne à rembourser au Trésor de la Ville de Montréal, la somme de \$3,809.40, ainsi qu'à payer au Requêteur les frais de l'action.

Samedi après-midi, par l'entremise de leurs avocats, Mmes Ethier, Atwater et Lavallée, les sept échevins déqualifiés, ont commencé les procédures à l'effet d'en appeler à la cour du Banc du Roi, du jugement de la cour de Revision.

LES CHEVALIERS DE COLOMB

Plusieurs nouveaux membres sont admis

Un grand nombre de dégrés sont aussi conférés

Les Chevaliers de Colomb ont eu samedi et dimanche des réunions importantes à la salle de la Garde Champêtre. Un grand nombre de nouveaux membres ont été admis et plusieurs dégrés ont aussi été conférés.

L'arrivée des membres d'un peu partout de l'importance association catholique a été l'objet de réceptions, dîners, etc. Mais la cérémonie la plus importante et la plus imposante fut la messe qui fut dite dans la chapelle du Séminaire, à 11 heures, hier matin.

Mgr Fahey, chapelain de l'Association des Chevaliers de Colomb, fut le célébrant, et MM. Dugal et Giroux assistaient comme servants de messe. Plus de six cents membres assistaient et un grand nombre de dames avaient pris place dans les galeries.

Sa Grandeur Mgr Roy, évêque titulaire de Québec, prononça un éloquent sermon de circonstance. Sa Grandeur prit pour texte: « Ne soyez pas incroyables; mais soyez fidèles. »

Elle commença par dire combien elle est heureuse de voir les membres de cette association catholique réunis au pied de l'autel; c'est une belle preuve de fidélité à l'Église; mais pour être fidèle il faut connaître l'Église, l'aimer et la servir. L'Église est une société divine, elle a une constitution et des droits, car c'est elle qui tient la tête de la civilisation. On cherche à lui enlever ses droits et par conséquent l'abaisser; c'est donc aux fidèles à les lui conserver et pour ce la il faut les connaître, et pour dans leurs détails, au moins dans leurs principaux points. Il faut aussi connaître son histoire, elle est si belle cette histoire! Si on la retranchait de l'histoire du monde, celle-ci ne serait qu'un récit de choses hideuses, de faits ignobles. Aujourd'hui même, il se passe à Rome un fait qui rappelle une des plus belles pages de l'histoire de l'Église; c'est aujourd'hui, en effet, que l'on procède à la béatification de Jeanne d'Arc. L'histoire de l'Église est remplie de ces belles pages.

Il faut aimer l'Église de toutes ses forces. Il n'est pas nécessaire de dire à l'enfant d'aimer sa mère. Eh bien! l'Église, c'est notre mère à tous. Pour lui prouver notre amour, tâchons d'aller à ceux qui la représentent, aimons le Pape, le représentant du Christ, aimons l'Église dans ses évêques et dans ses prêtres. La haine du prêtre, c'est le second démon, c'est la marque distinctive des gens qui sont destinés à l'enfer. Une nation qui cesse de respecter le prêtre est une nation qui est à son déclin. Aimez la aussi dans ses membres; aimez les catholiques, vos frères, et c'est une association comme la nôtre qui doit les protéger.

Non seulement il faut connaître et aimer l'Église; mais il faut la servir; c'est-à-dire qu'il faut l'aider dans ses œuvres de propagation et de culture intellectuelle. Si, par hasard, l'Église n'était pas capable de donner son œuvre intellectuelle; ses ennemis en profiteraient pour la décrier. Il faut aussi faire sa part dans son œuvre d'assainissement moral et surtout dans son œuvre anti-alcoolique, féru qu'il faut combattre avec ardeur et avec zèle.

Il faut enfin l'aider dans sa régénération sociale. L'Église compte sur l'un de tous ses membres pour régénérer la société humaine, abâtissée par les doctrines du XIXe siècle.

Sa Grandeur termine en faisant le vœu que les Chevaliers de Colomb seront toujours fidèles à l'Église.

Avant l'Évangile un superbe duo fut impeccablement rendu par M. J. Krouac et Mme Parent, et durant le Saint-Sacrifice de la messe, des solis furent admirablement chantés par Mme Brochu et M. J. A. Gagné, avocats. Mme Houlet tenait l'orgue.

Après la messe les officiers de l'Association se rendirent au Château-Frontenac où un délicieux dîner leur fut servi.

COMMANDES PAR LA POSTE

Notre catalogue No. 19, pour le printemps et l'été est prêt. Si vous désirez en dehors de la ville envoyez-nous votre nom et votre adresse.

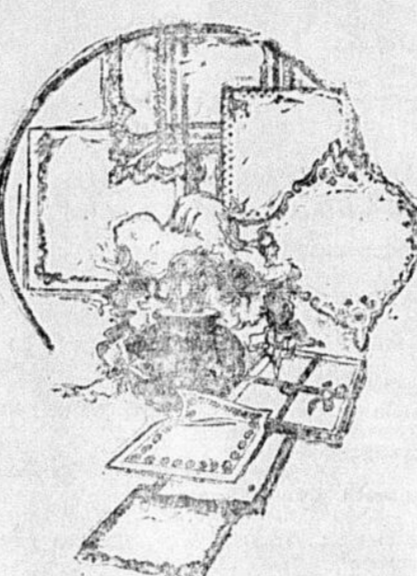
LA COMPAGNIE PAQUET

DIVISION DU DÉTAIL 157-173 RUE ST-JOSEPH.

5 POUR CENT D'INTERET

Ouvrez un compte de dépôt et achetez et faites charger à ce compte toutes les lettres que vous ferez au magasin. Nous payons un intérêt de 5 p. c. sur vos balances quotidiennes.

Immense Achat Spécial de Mouchoirs de Dentelle et Linon



Notre acheteur a été assez heureux de se procurer un immense lot de mouchoirs de linon avec bordure de dentelle, également quelques-uns en toile, bordure en fil tressé, mouchoirs de linon à piqûres à jours et bordure rayée.

Ces mouchoirs se vendent rapidement depuis qu'ils nous sont parvenus et nous vous conseillons de vous dépêcher si vous en désirez. Il y a de grands économistes à faire dans ces emplettes.

MOUCHOIRS DE DENTELLE

6000 élegant mouchoirs à bordure de dentelle, centre en beau linon, de valeur remarquable au prix de vente de cet achat spécial 8c, 10c et 15c

MOUCHOIRS DE TOILE

Mouchoirs en vrate toile de Belfast, venant directement d'Irlande, grands 13 x 19 et 14 x 14 ourlet de 1 4 pouce, la douzaine 90c et \$1.15 ou chacun 8c et 10c

Mouchoirs pour Hommes

Belle qualité de mouchoirs de linon à piqûres à jours, pour hommes, de valeur spéciale, prix de cet achat spécial 90c et \$1.10 la douz, ou chacun 8c et 10c

Belle qualité de mouchoirs de linon à piqûres à jours, de valeur inusitée au prix de cet achat spécial \$1.75 la douz, ou chacun 15c

Collets de Dentelle

Il nous reste quelques collets de dentelle Gibson, des genres les plus nouveaux, imitation de dentelle irlandaise, à frison ou filet, spécial chacun 25c

Joils collets de guipure, également quelques-uns brodés, décolorer blancs, crème et Paris, spécial chacun 25c

Collets Fantaisie

Un immense assortiment de collets fantaisie pour dames, de tous les genres fashionables du printemps et de l'été 1909, quelques-uns en chiffon et soie, d'autres en riche satin, tous bien garnis, prix spéciaux 75c à \$2.50

AVEZ-VOUS VU BILLIKEN DANS NOS VITRINES?

BILLIKEN est le roi de la chance. C'est l'idole la plus curieuse que l'on puisse voir. Plus vous la regardez et plus vous riez. Vous ne pouvez vous fâcher ou vous impatienter à la regarder. Elle chasse les froucements de sourcil pour les remplacer par le sourire et quand vous riez elle vous porte à rire encore davantage. Quand vous êtes de bonne humeur, elle vous fait croire que tout va selon tous vos desirs. Quand vous êtes dans cette disposition d'esprit, vous ne pouvez qu'avoir de la chance. C'est pour cette raison que Billiken est appelé le « Roi de la Chance ». On ne vend pas Billiken; on vous le prête pour 100 ans pour la somme de \$1.00 Assurez-vous contre la mauvaise fortune pour \$1.00. Cela ne vous coûtera qu'un dollar pour avoir tout, tous la chance dans votre foyer.

MOUCHOIRS DE TOILE

Mouchoirs de toile à piqûres à jours ourlet de 1 pouce la fine texture Handloom, prix spéciaux \$1.75 et \$2.25 la douz, ou chacun 15c et 20c

MOUCHOIRS DE LINON

Mouchoirs unis en linon, ourlet à jours, grands 12 x 12, 13 x 14, 14 x 14, ourlet de 1 pc, quelques-uns à ourlet de 1 pc, spécial 30c, 45c et 50c ou chacun 4c et 5c

MOUCHOIRS A BORDURE RAYÉE

Mouchoirs blancs à bordure rayée, bordure de 1 pc, de valeur toute spéciale qui ne peut être égalée, spécial, chacun 6c

Brillant Etalage de Riches Tissus à Couverture de Meubles

Le rayon des draperies vous offre un beau choix de tissus à couvertures de meubles à l'attention de ceux qui veulent renouveler les meubles de printemps. Ce sont, comme de coutume, les meilleures marchandises de tout le Canada. Les patrons et les coloris ne manqueront pas de satisfaire les plus difficiles.

Brocette 1000 verges, des plus nouveaux patrons romains à rayures, de couleurs variées, nos prix spéciaux, la vg. 60c, 75c, 90c, 100c, 120c, 150c, 200c, 250c, 300c, 400c, 500c, 600c, 750c et \$1.00

Madras à frange assortie, large 59 pos, beau choix de couleurs variées, nos prix spéciaux, la vg. 1.00, 1.25, 1.50, 2.00, 2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00, 7.50 et \$10.00

Cretonne des dessins les plus nouveaux, beaux tissus français, nouveaux coloris, prix spéciaux 35c et 40c

Grenadine 20 patrons différents, belle grenadine mouseline, rayure fleurie, largeur 30 pos, notre prix spécial la vg. 20c

Plats à vaisselle, 72 seulement, fer-blanc, grandeur 16 pos. Prix rég. 35 cts; en vente mardi. . . 17c

Un Trio d'Occasions du Sous-Sol pour Mardi. Bouillottes à thé—seulement 60. grandeur, 5 pintes, prix rég. \$1.45 en vente mardi. . . \$1.19

Poil à métal—100 boîtes de poil d'argenterie "Putz", pour toutes sortes d'argenteries, prix régulier 22cts spécial, . . . 19c

Cour Supérieure?

Joseph Dion, journaliste, de St-Raymond, Québec, 17 mars 1909. CIMON, SEVIGNY & PARENT, Procès, demandeurs.

Dr JOBIN, S. B., M. D. L. Grand de l'Université Laval, ex-chef de l'Hôpital des Enfants Malades, A PARIS. S'occupe de médecine générale et spécialement "Des Maladies des Enfants" 44, Rue Caron, Québec. TEL. 2289

CHOCOLAT NOTRE "Chocolat Spécial" A 20c. LA LIVRE est ce que l'on ne peut avoir de mieux nulle part ailleurs pour ce prix. Essayez-le. T. H. O'NEILL 248 RUE ST-JEAN

E. J. BERNARD, Limitée. PEINTRES-DECORATEURS FABRICANTS DE Miroirs et Bizeauteurs, Importateurs de Tapisseries Anglaises et Américaines, Peintures, Huiles, Vernis, Plate Glass, Show-Case, Cross Bevel, Wheel Cut, Biscageage, Miroirs, Verre Ecaillé, Verre dans le plomb. Décorations sur Verre à l'acide en trois tons, Enseignes, Imitation de bois, Imitation de Marbre, Décorations de Statues, Chemin de Croix, etc. Magasin: 62 rue St-Joseph, Atelier: 43 rue Charest, Tel. 2147

Voitures Go-Carts et Carrosses pour Enfants. Derniers modèles et dessins, aussi "Go-Carts" pliants et portatifs, avec ou sans parassol, derniers nouveautés, dessins élégants. James Perry 323 Rue ST-PAUL, QUEBEC

UN DES NOUVEAUX Chapeaux Mous qui est déjà devenu populaire: une forme qui se porte, le bord légèrement tourné en avant ou de côté, tout comme ce CHAPEAU DE \$3.00 HOLT, RENFREW & Co. Ltd.

COUR CRIMINELLE

La présente liste des jurés sera-t-elle annulée ?

SEANCE DE SAMEDI MATIN
 La Pouverture de la Cour, Mère Taschereau, avocat de la défense, dans la cause du Roi vs. Leclerc, accusé d'avoir tenté d'incendier l'usine de la Dominion Paper Co. à St-Armand de Montmorency, a présenté, au nom de son client, une motion à l'effet de faire annuler le présent tableau du jury, parce que ce tableau ou liste a été préparé illégalement par le shérif ou l'officier chargé de préparer cette liste.

Mère Taschereau dit que des noms devraient être sur la liste, qui n'y sont pas et vice-versa, etc. A l'appui de sa motion, il fait un discours dans lequel il cite une foule de textes de lois, de décisions de magistrats, etc.

Mère LaChance lui répond quelques minutes; il dit que la motion aurait dû être présentée auparavant, qu'elle aurait dû être accompagnée d'un affidavit ou de preuve, établissant la véracité des faits cités dans la motion elle-même. Il croit qu'il vaudrait mieux faire une preuve ou enquête devant le tribunal, afin de démontrer les irrégularités qui ont été faites, si, bien entendu, il en existe.

La Seigneurie le juge Carroll a pris la cause en délibéré.

Sensation à Tokio

Tokio, 16.—Une grande sensation vient de se produire en cette ville par suite de l'arrestation de neuf membres du parlement. On ignore encore l'accusation portée contre eux, mais on croit qu'ils sont accusés de reculer en rapport avec les récentes difficultés d'une compagnie de sucre.

Ces députés appartiennent tous au parti ministériel.

Leur arrestation, et la croyance générale que d'autres arrestations seront opérées prochainement, ont jeté la consternation dans les cercles politiques et commerciaux de la capitale.

Pianos à grande réduction

Deux magnifiques pianos d'occasion à vendre à grande réduction et à termes de paiements faciles.

Aussi, plusieurs bons pianos des meilleures marques, ayant un peu servi mais garantis sur tous les rapports à vendre à d'immenses réductions.

Magasin ouvert tous les soirs.
 LAVIGNEUR & HUTHILLSON,
 81-83-85, St-Jean.

Crème "Jersy"
 Tous les produits cosmétiques de cette marque sont de première qualité.

Lait "Bambino"
 Gardant sa qualité, sa douceur, sa richesse, sa salubrité.

Picard & Bureau
 INGENIEURS - MECANICIENS

SPECIALITES :

- Moteur à vapeur, stationnaire et marine, pompe à vapeur.
- Alimentier, éleveur, incendie, etc.
- Ats chaud, circuit, liqueur hydraulique.
- Ascenseurs électriques, hydrauliques et à pouvoir.
- Facteurs et Ecoutes de Navetage.
- Réparations d'Automobiles accidentées.
- Toutes Machines pour Manufactures, usines, ou améliorées suivant les règles de l'art.

Bureau Privé: No 332, St-Valier
 Usine: No 5, rue Laliberté.
 Téléphone 1017.

LE VIN ST-MICHEL

ET LA LUTTE POUR LA VIE

La Lutte pour le Vie n'a jamais été plus intense qu'à notre époque. Nous dépensons sans compter nos forces et notre énergie au service de notre ambition de parvenir, d'obtenir de l'avancement, de conquérir l'aisance sinon la fortune. C'est une tension perpétuelle du cerveau, des muscles et des nerfs, dans cette course affolée et déprimante qui s'appelle la lutte pour la vie et qui réclame d'énergiques reconstituants et un régime tonique incessant.

LE VIN ST-MICHEL

répond à toutes les exigences de notre organisme surmené à l'excès et qui réclame impérieusement des réconfortants puissants, actifs, immédiats, capables de soutenir l'effort en régénérant le liquide nourricier, le Sang, principe de vie, source d'énergie.

L'usage régulier du VIN ST-MICHEL donne des forces et soutient l'énergie sans laquelle il n'y a pas de succès possible dans la vie.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à bordeaux avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, AGENTS GENERAUX, MONTREAL
 EASTERN DRUG CO., AGENTS POUR LES ETATS-UNIS, BOSTON, U.S.A.

Le Grand Magasin de Québec Centre
Paguy, Lepinay & Frère
 254-264 RUE ST-JEAN

385, Avril 1909
A 10.00

Le montant complet de votre achat au comptant, dans un certain jour de chaque mois vous sera remboursé dans notre magasin entre le 5 et le 10 du mois suivant. Nous publions dans les journaux l'heureuse journée dont on fera le remboursement.



Rayon des Tapis 4e Etage

Notre département de tapis et pèleris est sans contredit le plus considérable et le plus varié de Québec. Le choix des dessins et la qualité des marchandises que nous offrons dans ce département ne souffrent pas de commentaires.

Rugs velours Wilton, belle qualité, dessins nouveaux et choisis; dimensions 3 x 3 1-2 verges et 3 x 4 verges, valeur \$14.98 ré \$25.00. Occasion tout à fait spée. pour le printemps.

20 paires de portières en brocartelle jolis dessins avec franges, en rouge, vert, et brun. Valeur \$3.00 la paire. Vente spéciale, la paire. \$2.05

LITS, couchettes en fer émaillé, blanc, ornées de boules en cuivre, dimensions: 2 pieds et 6 pouces; 3 pieds, 3 pieds et 6 pouces; 4 pieds et 4 pieds et 6 pouces; spécial. \$2.25

RAYON des TWEEDS - 2e Etage

PANTALONS pour Messieurs, faits sur commande, en tweed fantaisie et à rayures, nouveauté du printemps. Prix \$12.95 à \$17.50

HABILLEMENTS, pour Messieurs, faits sur commande, en tweed tout laine, fourniture de première qualité. Prix \$35.00 à \$125.00

155 CEINTURES Buster Brown, pour garçons en cuir verni en noir et couleurs, spécial chaque. \$15c

3ème ETAGE

VISITEZ notre département de chapeaux garnis, manteaux et costumes-tailleur. La variété des styles et l'élégance de la coupe ainsi que le parfait fini de ces vêtements en font une attraction toujours nouvelle.

1 DOZ MATINEES de Dames, en soie japonaise, devant brodé, dentelle et insertions aux manches, en blanc et noir. Bustes 34 à 42 pouces. Valeur \$2.50. Spécial. \$2.25

SEMI-READY - 3ème Etage

NOS COMPLETS d'hommes, Semi-Ready, ont été choisis par des connaisseurs et des amateurs de la mode; c'est ce qui explique la grande animation qui règne dans ce département.

DROUIN, DROUIN, DROUIN
 AVOCATS

F.-X. DROUIN, C.R., L.L.D.
 (Ancien Notaire général)
 F.-O. DROUIN, L.L.B.
 PAUL DROUIN, L.L.L.

Bureaux d'Affaires:
 BASSE-VILLE, 116, rue Lamontagne.
 Téléphone 3348.
 ST-ROCH: 151, rue St-Joseph. Téléphone 2515.

FOURRURES ! FOURRURES ! !

Confection générale de toutes sortes de fourrures. Ouvrage garanti, exécution prompte et faite avec soins. Nous gardons en stock un assortiment complet de toutes les fourrures, au prix du gros.

JOSEPH, ARTHUR VERMETTE
 68 RUE KIROUAC, ST-SAUVEUR.

Fourrures gardées pendant l'été, assésées contre le feu et contre les mites, et réparées si nécessaire dans le cours de l'été.

Aux Architectes et Constructeurs

Systèmes d'Aqueducs, Tuyaux à gaz, Traverses et Supports en acier et en fonte, Ascenseurs, Moteurs et Générateurs à vapeur et à Pile-tricelle, Matériaux de Constructions.

J. DE S. BOSSE
 REPRESENTANT
 Dominion Bridge, Co. Ltd.
 Canadian Iron & Foundry Co. Ltd.
 The James Robertson Co. Ltd.
 The Laprairie Brick Co. Ltd.

111 COTE LAMONTAGNE
 Tel. 3033. 21 et 22 m. Québec.

VENANT D'ETRE RECUS DIRECTEMENT DE NEW-YORK :

Chapeaux et Fleurs

Aussi nouvelles mutinées, blouses de toilette, Sous-Vêtement, tours de cou, voile, etc. et les dernières nouveautés.

MDE D. R. MURPHY
 46, RUE DE LA FABRIQUE

Argent à Prêter
 ET
 Lots à bâtir et Maisons à Vendre

ALEX. HARDY
 Courtier d'Immobilier
 Edifice Banque d'Hochebourg, Québec.

A PRINCE RUPERT
 Des lots à Prince-Rupert, terminés du Grand-Tronc, seront mis sur le marché en mai ou juin prochain. Les personnes désireuses de faire des achats devront écrire pour informations, en s'adressant à
 La Prince Rupert Realty & Commercial Co., Ltd.,
 480 Richard St. Vancouver, C.A.

INVITATION SPECIALE
VEVEZ VOIR NOS AUTOMOBILES

NOUS AVONS RECU LE DERNIER MODELE 1909

JOS. DEVARENNES, 279 RUE ST-JOSEPH TEL. 2068

